

Collège Réeberg NÉRON



Avenue Gustave CHARLERY
97354 REMIRE MONTJOLY
0594 28 32 59
0594 28 31 94
Email : 9730370p@ac-guyane.fr
Siren : 199.732.678 – Siret : 489127159 0001



Livret d'accueil d'entrée en 6ème



Année scolaire 2016 - 2017



SOMMAIRE

1. Bienvenue au collège

2. Le rôle de chacun

3. Le collège, des changements par rapport au C.M.2

- De nouvelles matières
- De nouveaux lieux et temps de travail
- Les horaires et sonneries
- Le rangement dans la cour
- Le calendrier scolaire

4. Apprendre à s'organiser, être responsable de son travail

- L'emploi du temps
- Le cahier de textes
- Le carnet de correspondance
- Conseils pour ton organisation
- Des problèmes dans ton travail

5. Participer à la vie du collège

- Le délégué
- Les activités associatives
- Avoir une bonne ambiance

6. Que dois-je faire si ... ?

7. Mon collège et MOI !

- fiche d'identité

8. l'organigramme du collège

9. Les mots-clés du collège

10. Pour les Parents

1. Bienvenue au collège !

Cette année, tu entres en 6^{ème}. Ce n'est pas seulement un changement de classe comme les années précédentes : c'est aussi la découverte du collège où tu vas passer quatre années. Il y a beaucoup à découvrir et à comprendre.

Le collège, comme tu t'en rendras compte rapidement, est très différent de l'école primaire :

- il est plus grand ;
- tu vas avoir des professeurs différents (et des salles de classe différentes) pour certaines matières ;
- une équipe d'adultes importante est là pour assurer ton accueil; certains ont un rôle que tu ne connaissais pas jusque là ;
- tu vas devoir apprendre à te situer dans le collège ;
- tu vas aussi apprendre à t'organiser tout seul, car il te faudra devenir de plus en plus autonome dans ton travail.

Ce livret d'accueil a pour objectif de te présenter le collège: les différents personnels, les nouveautés par rapport au CM2, l'organisation de la journée et de la semaine; mais surtout, n'hésite pas à nous interroger ou nous confier tes inquiétudes; nous saurons te renseigner ou t'orienter vers la personne qui pourra répondre à tes questions.

Nous te souhaitons une bonne année de sixième !

Toute la communauté éducative



2. Le rôle de chacun

Le Principal: M MARTIN . **Le Principal Adjoint :** M GIUDICCELI

Ils sont responsables du collège. Ils organisent le travail des adultes et des élèves de l'établissement, ils prennent les décisions importantes concernant la vie du collège.

Les secrétaires : Mme FLORIDA et Mme LINDEY . Elles travaillent avec le principal et le principal adjoint, elles gèrent les dossiers des personnels enseignants du collège ainsi que les dossiers de bourses. Elles s'occupent de la gestion administrative du collège, des inscriptions des élèves, du courrier, des remises des attestations et diplômes...

L'Adjoint Gestionnaire : Mme DELHERM, Elle dirige les personnels ATOS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service) du collège et travaille à l'**intendance** avec Mme JUNIEL. Elle gère le budget du collège, la cantine ; elle achète les fournitures et les manuels scolaires, passe les commandes...

Les CPE (conseillers principaux d'éducation) : M. BIANCONI et ACROMBESSI. Ils sont responsables de la **Vie Scolaire**. Ils contrôlent les absences et les retards des élèves, dont ils suivent la scolarité en général. Ils suivent la vie de la classe notamment par l'échange d'informations avec les professeurs sur le comportement et le travail des élèves. Avec les « surveillants », ils sont chargés de veiller à ce que tout se passe bien en dehors des heures de cours. Ils veillent à l'application du règlement intérieur. Ils participent à l'animation des différentes instances (formation et élections des délégués élèves,...). Les CPE travaillent avec tous les personnels de l'établissement ainsi qu'avec les familles et des intervenants extérieurs (sécurité routière, police, associations...)

Les « surveillants » : Ils travaillent avec les CPE. Ils surveillent les élèves pendant les heures d'études et également sur la cour pendant les récréations. Ils veillent au respect du règlement intérieur et à la sécurité des élèves. Ils apportent une aide au travail des élèves, aident à l'animation de la vie au collège...

Le Professeur principal: Parmi tous tes professeurs, il y a le professeur principal qui est « responsable » de ta classe, et la suit plus particulièrement. Tu peux t'adresser à lui en cas de problème, si tu as une question à poser, des conseils à demander... Il t'a accueilli(e) le jour de la rentrée avec ta classe et t'informera sur le collège et le déroulement de l'année. Tes parents peuvent aussi demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur ta scolarité. Il est le professeur référent de ta classe.

La documentaliste: Mme SALIOU. Elle est la responsable du CDI. Elle t'accueille dans le Centre de Documentation et d'Information. Son rôle est de te proposer des lectures, mettre à ta disposition des revues, et t'apprendre à faire des recherches documentaires.

Fréquenter le C.D.I. quand tu n'as pas cours peut t'aider dans ton travail scolaire. La documentaliste t'expliquera le fonctionnement et l'usage du C.D.I.

L'Infirmière: Mme CAPRICE. Elle donne les premiers soins aux élèves qui ne se sentent pas bien. Elle est à l'écoute des élèves, et apporte des conseils en matière de prévention, d'éducation à la santé et à l'hygiène. Cependant, attention, si tu es malade avant de venir au collège, c'est à la maison que tu dois en parler car l'infirmière n'est pas présente tous les jours.

C.O.P. (Conseiller d'orientation psychologue): Mme..... spécialiste de l'orientation, elle est là pour te guider, te conseiller, te renseigner dans ton orientation. Elle peut t'aider à réfléchir et à faire des choix, en ce qui concerne tes études. Elle n'est pas présente tous les jours.

Assistante sociale: Mme BECK. Elle rencontre les élèves et les parents qui connaissent des difficultés sociales, familiales, financières ou autres et les aide à les résoudre. Elle peut aussi t'accueillir si tu as besoin de discuter de problèmes personnels, quelle que soit leur importance. Elle a un rôle d'écoute, de soutien et de prévention. Elle n'est pas présente tous les jours.

Les Agents : ils sont chargés de l'entretien du collège. Leur travail permet d'avoir un établissement beau, propre, bien entretenu qui offre les meilleures conditions pour travailler.

3. Le collège, des changements par rapport au CM2

- **De nouvelles matières**

L'Accompagnement Personnalisé

l'expression artistiques : Arts plastiques, Éducation Musicale

Les sciences : technologie, sciences de la vie et de la terre (SVT), sciences physiques

Des ateliers de découvertes : (facultatifs)

- Éducation au développement durable,
- Chant
- Sciences
- Langues
- Numérique (webradio)

- **De nouveaux lieux et temps de travail**

- **La salle d'étude (la permanence)**

Il y aura dans ton emploi du temps des heures d'étude (ce sont des moments où tu n'as pas de cours). Pendant cette heure, tu dois te rendre dans « la salle d'étude » pour y faire ton travail personnel. Tu y seras accueilli par un « surveillant » qui pourra t'aider dans ton travail. Cette heure doit te permettre de t'avancer dans ton travail personnel.

- **Le C.D.I. (Centre de Documentation et d'Information)**

Il est ouvert tous les jours ; tu peux profiter de tes moments libres pour y aller. Tu peux y consulter librement revues, livres, journaux et dictionnaires (c'est très utile lorsque tu as un exposé ou des recherches à effectuer). Tu peux également avoir accès à des ordinateurs, au réseau Internet et à différents logiciels. Tu peux y travailler seul, en groupe, demander de l'aide pour ton travail à la documentaliste ou tout simplement lire pour ton plaisir.

- **Les semaines 1 et 2**

Une semaine sur deux, l'emploi du temps de la classe change un petit peu. Tu auras un emploi du temps pour les semaines **1** et un pour les semaines **2**. Ne t'inquiète pas, le planning des semaines est dans ton carnet de correspondance.

- **Les groupes**

Dans certaines matières, il y a des groupes. Ton emploi du temps est personnalisé : il indique seulement tes cours (en classe entière ou en groupe). Certains groupes peuvent être mélangés avec d'autres classes..

- **Les horaires et sonneries**

MATIN	APRES-MIDI
07h20 : Ouverture du portail	13h50 : Ouverture du portail
07h30 : Début des cours	14h00 : Début des cours
08h25 : Fin des cours	14h55 : Fin des cours
08h30 : Début des cours	15h00 : Début des cours
09h25 : Fin des cours	15h50 : Récréation
09h30 : Début des cours	16h05 : Début des cours
10h25 : Récréation	17h00 : Sortie Générale
10h38 : Fin de récréation, Début des cours	
11h30 : Fin des cours	
11h35 : Début des cours	
12h30 : Fin des cours	

- **Le rangement dans la cour**

Dès que tu entends la sonnerie, tu dois te ranger à l'emplacement correspondant à la salle (le numéro est indiqué) et attendre que ton professeur vienne chercher la classe pour monter en cours.

Pendant la récréation, tu dois obligatoirement rester dans la cour (il est formellement interdit de se promener dans les escaliers, coursives, étages).

- **Le Calendrier Scolaire 2015 -2016**

Rentrée des personnels enseignants

Mercredi 31 août 2016

Rentrée des élèves

Jeudi 01 septembre 2016

Vacances de Toussaint

Du samedi 22 octobre au lundi 07 novembre 2016

Vacances de Noël

Du samedi 17 décembre 2016 au mardi 03 janvier 2017

Vacances de Carnaval

Du samedi 18 février au lundi 06 mars 2017

Vacances de Pâques

Du jeudi 13 avril au mardi 02 mai 2017

Congés spécifiques

Vendredi Saint : Vendredi 14 avril 2017

Pont de l'ascension : Jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 Mai 2017

Abolition de l'esclavage : Samedi 10 juin 2015

Sortie : Jeudi 06 juillet 2017 après la classe

L'année de 6ème est l'occasion de découvrir la responsabilité à l'égard de ses études et de devenir autonome

4. Apprendre à s'organiser, être responsable de son travail

- **L'emploi du temps**

Au collège, l'emploi du temps est fixé pour toute l'année, il répartit les heures de cours de la semaine, tu changeras de professeur à chaque heure. Ton emploi du temps doit figurer sur ton carnet de correspondance, mais aussi sur ton cahier de textes. Il te faudra apprendre à t'organiser en fonction de cet emploi du temps: apporter en classe ce qui est nécessaire pour les matières de la journée, préparer ton cartable le soir...

- **Le cahier de textes ou agenda**

Le cahier de textes te servira à organiser ton travail. Tu devras l'avoir toujours sur toi pour ne rien oublier, et le consulter régulièrement: tu y noteras à la fin de chaque cours tous les devoirs donnés par les professeurs à faire à la maison, les leçons à apprendre, les dates des contrôles, parfois le matériel à apporter...

Un petit conseil : demande à tes parents de le regarder avec toi chaque soir, afin de vérifier que tu n'as rien oublié pour le lendemain, autant au niveau des devoirs à faire, des leçons à apprendre, que de ton sac à préparer.

- **Le carnet de correspondance**

Ce carnet t'accompagnera tout au long de ton année scolaire. Tu devras l'avoir tous les jours avec toi, le présenter avant d'entrer au collège et le mettre dans le coin de ta table à chaque heure de cours.

C'est ton « passeport scolaire ». A quoi sert-il?

- à noter les messages des professeurs ;
- à signaler une absence de professeur ;
- à regarder ton emploi du temps ;
- à régulariser tes absences et tes retards ;

- à noter les encouragements ou observations écrites donnés par l'ensemble des personnels du collège ;
- à noter les rendez-vous parents – professeurs.

C'est grâce à ce carnet que les adultes du collège pourront correspondre avec tes parents à propos de ton travail ou de ton comportement. Nous invitons d'ailleurs tes parents à le regarder chaque soir : pour vérifier qu'il n'y a pas d'informations qui leur sont destinées et pour t'aider dans ton organisation personnelle ou pour prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative (CPE, professeurs, principal, assistante sociale...)

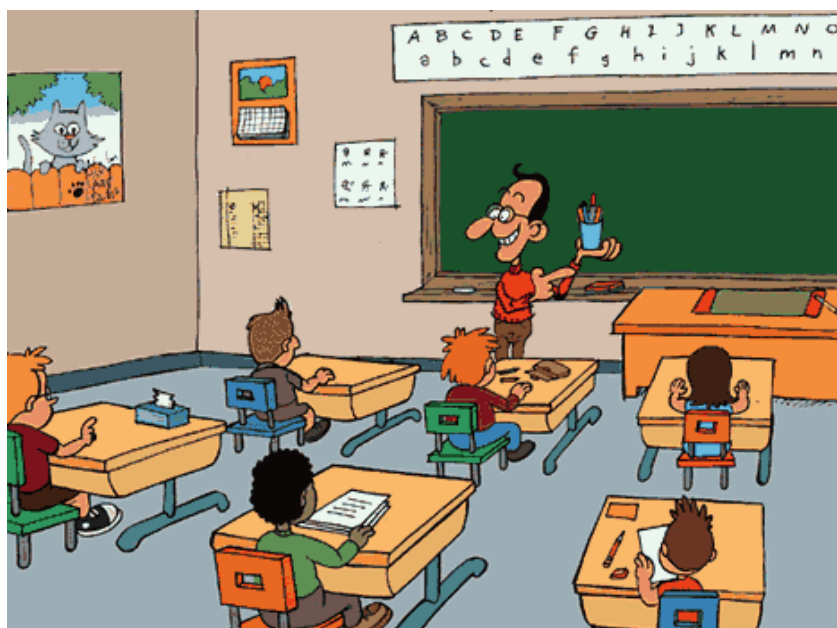
Tu trouveras également dans ce carnet **le règlement intérieur du collège** que tu devras lire dès le début de l'année et respecter tout au long de ta scolarité au collège. Le non respect de ce règlement peut entraîner une punition voire une sanction.

• **Conseils pour ton organisation**

- Tu dois apporter chaque jour ton matériel ;
- Pour ne rien oublier, nous te conseillons de préparer ton sac la veille, après avoir appris tes leçons et fait tes devoirs ;
- N'oublie pas d'apprendre tes leçons et de faire tes devoirs régulièrement. N'hésite pas à t'avancer dans ton travail ;
- Si tu es absent, n'oublie pas de rattraper les cours et les devoirs à faire avec l'aide d'un camarade de classe (et du cahier de textes de la classe auquel tes parents peuvent accéder par internet) ;
- Tes cahiers et classeurs doivent être bien tenus ;
- Si tu n'as pas compris quelque chose, n'hésite pas à demander des explications supplémentaires.

• **Des problèmes dans ton travail**

Tu n'arrives pas à t'organiser, à suivre les cours, tu te sens dépassé. Avant que la situation n'empire, **parles-en à un adulte** avec qui tu te sens en confiance (le CPE, ton professeur principal, un autre professeur, un surveillant, l'infirmier, l'assistante sociale...) **ou à ton délégué**, afin qu'on trouve rapidement une solution qui t'aidera.



5. Participer à la vie du collège : être délégué, avoir une activité associative...

- **Le (la) délégué(e)**

C'est un(e) élève élu(e) par sa classe pour représenter l'ensemble de ses camarades.

Au début de l'année, tu votes pour choisir les délégués de ta classe. Parmi les candidats, les deux élèves qui obtiennent le plus de voix sont élus. Ils sont les **porte-paroles des élèves** vis-à-vis des adultes (par exemple si tu as des problèmes, tu peux leur en parler plus facilement qu'à un adulte, et ils feront comprendre au professeur les raisons de tes difficultés). Ils sont là aussi pour parler des problèmes collectifs : problèmes de discipline, organisation de la classe, violence, etc.

Le professeur principal et le CPE vous préparent à l'élection des délégués. Les délégués bénéficient d'une formation définissant leur rôle et leurs domaines d'intervention.

Les délégués élisent des représentants au **conseil d'administration**. C'est une assemblée élue, présidée par le principal du collège, composée des représentants des adultes du collège, des délégués des élèves et des parents. Le Conseil d'Administration prend toutes les grandes décisions pour la gestion du collège.

- **Les activités associatives**

A partir du mois d'octobre, des activités seront proposées aux élèves : elles permettent l'apprentissage de la vie associative par l'exercice de la responsabilité de chacun et l'engagement des élèves dans l'organisation. Tu pourras adhérer au F.S.E. (Foyer Socio Éducatif) ou/et à l'A.S. (Association Sportive).

Le FSE propose diverses activités : Un panneau d'affichage en précisera

L'Association Sportive propose la pratique d'activités physiques et sportives aux élèves volontaires qui s'y inscrivent auprès de leur professeur d'E.P.S. Ces activités se déroulent essentiellement les mercredis après-midi.

- **Avoir une bonne ambiance**

Dans ta classe et au collège, la vie collective n'est pas forcément évidente : **cela demande un effort de tous**. Il peut y avoir des relations difficiles, des tensions entre les élèves et même avec les professeurs. Il ne faut pas hésiter à en parler : **le dialogue est la seule méthode pour sortir des situations de conflit ou d'incompréhension**. Il vaut mieux s'expliquer que de se disputer ou se battre !

6. Que dois-je faire si ... ?

Je suis perdu(e) : pas de panique, c'est normal d'être un peu perdu au début de l'année. **Demande au bureau des surveillants (la vie scolaire) et ils t'aideront à retrouver ta classe.**

Je suis en retard : tu dois **passer au bureau de la vie scolaire** pour faire noter ton retard dans ton carnet de liaison. Ensuite, tu **présenteras ton carnet au professeur** en entrant en classe.

Je suis malade : **demande à tes parents ou à un responsable d'appeler le collège** au plus vite pour nous prévenir du motif de ton absence et de sa durée. Quand tu reviendras au collège, tu devras passer à la vie scolaire avant de retourner en classe pour présenter un billet d'absence signé par tes parents (même s'ils ont déjà appelé).

Je ne me sens pas bien : tu dois **t'adresser à l'infirmier, Mme CAPRICE**. Si elle ne peut pas te recevoir ou absente, adresse-toi au bureau de la vie scolaire.

Rappel : il est interdit d'amener des médicaments au collège sans prévenir l'infirmier ou le CPE.

J'ai une dispense d'EPS : **préviens ton professeur d'EPS, Mme. l'Infirmière et la vie scolaire.**

7. Mon collège et Moi....

Mon Nom :

Mon Prénom :

Mon âge :

Mon adresse :

.....

Code postal : Ville :

Je colle ici

MA
PHOTO

L'adresse du collège :
.....

Code postal : Ville :

Le nom de mon ancienne école :

Mon collège en quelques chiffres :

Dans mon collège, il y a classes et en tout
..... classes de 6ème.

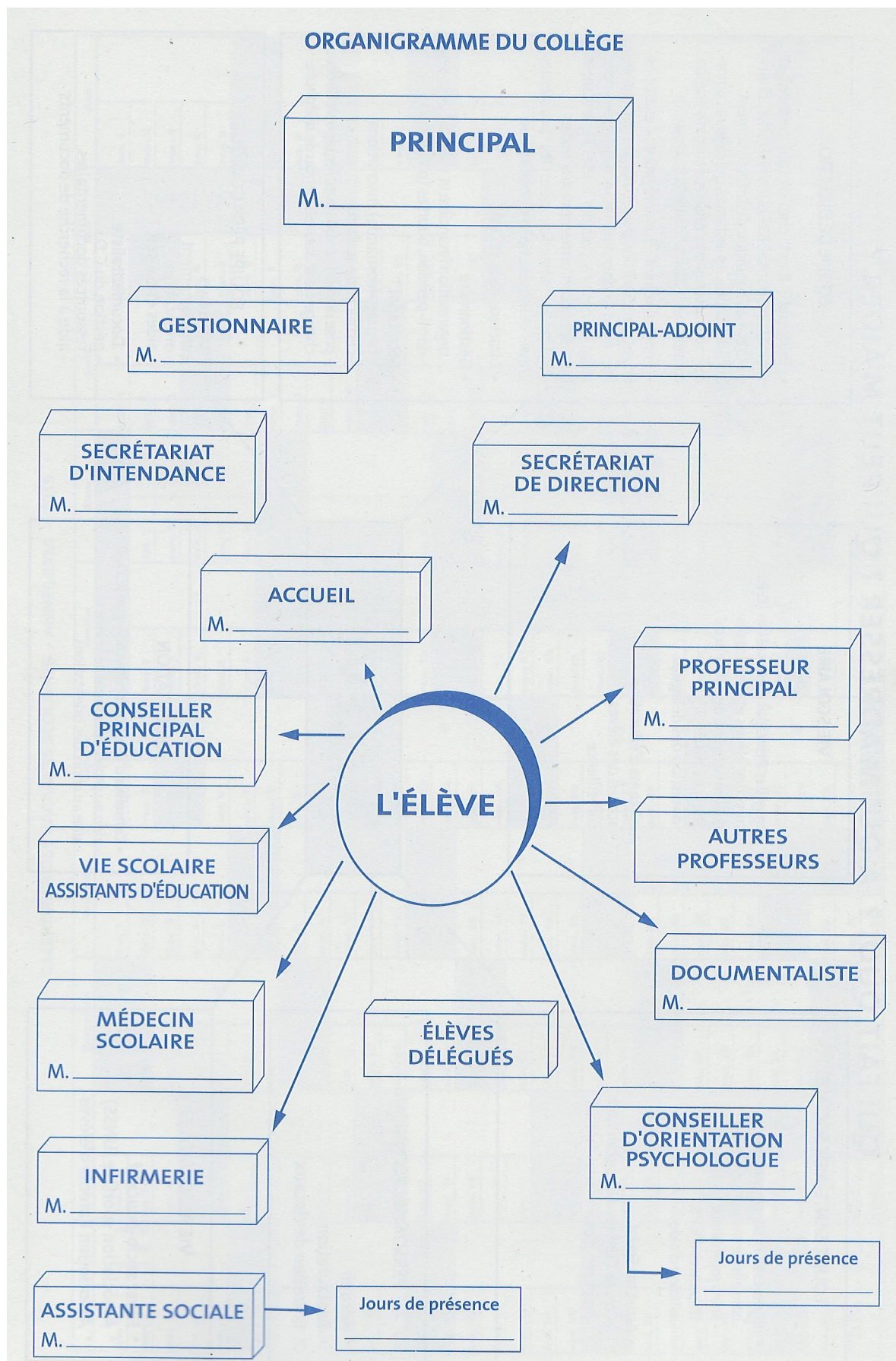
En tout, il y aélèves etprofesseurs

Dans ma classe, il y a des élèves qui viennent de
écoles.

La devise du collège est :
.....



8. L'organigramme du collège



9. Les mots clés du collège

Emploi du temps : C'est un tableau qui t'indique les heures des cours et les numéros des salles.

Groupe : pour certaines heures de cours, la classe est séparée en deux groupes. L'un va dans une salle pour une matière, l'autre dans une autre salle. Tu appartiens toute l'année au même groupe.

Règlement intérieur : c'est un texte qui fixe les règles à appliquer au collège : le signer, c'est la preuve que tu l'as lu et que tu t'engages à le respecter

Discipline : matière, comme le français, l'histoire ou la technologie.

CDI : centre de documentation et d'information. On y trouve des livres et des revues, mais aussi des ordinateurs pour utiliser des cédéroms ou se connecter à Internet. On peut y travailler en groupe, demander de l'aide pour son travail au documentaliste, ou tout simplement lire pour le plaisir.

Exposé : présentation ou explication faite oralement par un ou plusieurs élèves sur un sujet que les autres en général ne connaissent pas.

Permanence ou étude : salle dans laquelle sont accueillis les élèves quand ils n'ont pas cours.

Interclasse : le moment qui sépare les heures de cours. Il dure cinq minutes, juste le temps de changer de salle.

Demi-pension : élève qui est inscrit à la demi-pension, c'est-à-dire qui reste déjeuner à la cantine. On appelle « externes » ceux qui n'y restent pas.

C.P.E. : conseiller principal d'éducation. Il est responsable de la vie scolaire. Son rôle est de veiller à ce que tout se passe bien dans le collège, en dehors des cours. C'est aussi lui que tu dois aller voir si tu es en retard, si tu as des problèmes avec d'autres élèves...

Documentaliste : il est responsable du C.D.I. Son rôle est de t'apprendre à chercher des documents, à les trier, à trouver des livres ou des journaux, à faire des recherches sur l'ordinateur.

C.O.P. : conseiller d'orientation psychologue. Il t'aide à faire des choix pour préparer ton avenir.

Intendant, gestionnaire : c'est la personne qui s'occupe de la gestion financière du collège, de son budget. Par exemple, elle reçoit les chèques pour la cantine, achète les fournitures et les manuels scolaires, ou encore fait remplacer le matériel trop vieux.

Ressources : les moyens dont on dispose pour faire quelque chose. Ce sont des objets, des lieux, mais aussi des personnes.

Accompagnement du travail personnel : il est organisé pour certains élèves qui ont des difficultés dans une ou plusieurs disciplines.

Consignes : ensemble des exigences qu'un professeur impose dans chaque travail qu'il donne aux élèves.

Mémoriser : garder en mémoire, retenir, se rappeler ce que l'on a vu, entendu, appris.

Délégué(e) : élève élu(e) par sa classe, pour représenter l'ensemble de ses camarades.

Collectif : qui concerne plusieurs personnes.

Heure de vie de classe : elle est inscrite dans l'emploi du temps. Elle permet de parler avec les professeurs de tout ce qui concerne le travail et la vie au collège.

10. Pour les Parents

Madame, Monsieur,

Votre enfant fait sa rentrée en 6^{ème} cette année et nous sommes heureux de l'accueillir au sein du Collège Réeberg NÉRON.

L'entrée en 6^e est une étape importante dans la scolarité de votre enfant car elle induit des changements substantiels dans la vie des élèves. Il devra s'adapter à de nouveaux lieux à un rythme différent. Il va apprendre avec d'autres méthodes de travail et de nombreux professeurs même si nous restons dans le cycle 3 (Cm1-Cm2,6ème), cycle de consolidation.

La 6^e est une année charnière qui permet de bien ancrer les acquis de l'école élémentaire, tout en initiant les élèves aux apprentissages et aux méthodes du secondaire. Les nouveaux collégiens suivent chaque semaine 26 heures de cours, dont 3 heures consacrées à l'Accompagnement Personnalisé. Ces trois heures sont intégrées aux enseignements de Français et Mathématiques.

Le programme de la 6^e s'organise autour de 7 enseignements : le français, les mathématiques, l'histoire géographie l'éducation morale et civique, une langue vivante, les sciences (SVT, technologie, sciences physiques) les enseignements artistiques et le sport. L'élève qui rentre au collège en découvre les différents aspects : un nouvel emploi du temps, des interlocuteurs plus nombreux, des méthodes des méthodes de travail différentes.

La priorité est d'assurer une relation de confiance entre le collège, l'élève et ses parents pour l'aider à se repérer et l'accompagner dans sa scolarité.

Le collège est un lieu de formation de l'individu et du futur citoyen. Pour cela, une large place est faite à l'éducation à la responsabilité, ainsi qu'au respect nécessaire des personnes, des règles, et du cadre de vie.

En cas de besoin, les parents peuvent bénéficier d'aides financières (contacter l'assistante sociale du collège).

La réussite de la scolarité de votre enfant est liée au dialogue qui s'établira entre les personnels du collège et vous-même et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

Horaires/matières de la classe de 6^e

Français	4h30
Mathématiques	4h30
Langue vivante étrangère	4h
Histoire Géographie éducation morale et civique	3h
Sciences (Technologie, SVT Sciences Physiques)	4h
Arts plastiques	1h
Éducation musicale	1h
Éducation Physique et sportive	4h
Accompagnement personnalisé (rattaché à une discipline : mathématiques et français)	3 h hebdomadaire par classe
Heures de vie de classe	10h annuelles par classe

Accompagner votre enfant dans sa scolarité, c'est :

- L'encourager dans sa découverte de la lecture et de l'écriture et dans sa recherche d'autonomie
- Développer son sens des responsabilités, lui apprendre le nécessaire respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune.
- L'aider à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil et alimentation équilibrés, hygiène corporelle, activités physiques, etc.) qui le rendra plus disponible pour apprendre mais aussi, à l'adolescence, pour affronter les tentations de conduites à risques.

Vous avez des questions une difficulté ou seulement une inquiétude ?

- Les personnels du collège les enseignants et les personnels médicaux et sociaux peuvent, chacun pour ce qui les concerne, vous informer ou vous conseiller, vous ou votre enfant.
- Votre rôle de parent va donc consister à l'aider dans son adaptation à la vie au collège.

LA VIE AU COLLEGE

L'inscription au collège

- Le dossier scolaire et la demande d'inscription sont transmis par l'école élémentaire l'inscription est effectuée par les parents au collège.

La journée d'un élève de 6^{ème}

- Elle est organisée autour de l'emploi du temps.
- Les enfants sont accueillis tous les jours de 7h25 à 12h30 le matin et de 14h à 17h.
- Ils peuvent aller en permanence ou une salle de documentation et d'information (CDI) lorsqu'ils n'ont pas cours ; Ils peuvent y avancer leur travail personnel ou lire.

Les déplacements maison-collège, sécurité

- Les élèves qui viennent au Collège à vélo, doivent l'attacher avec un anti vol dans le garage. Ils doivent veiller à maintenir leurs deux roues en bon état de sécurité (lumières freins etc.).
- Les élèves venant en bus scolaire doivent patienter devant le collège avant l'ouverture. Ils ne doivent pas quitter l'environnement immédiat de l'établissement.
- Les portables, MP3, et autre objet de valeur : Leurs utilisations sont interdites au collège par le règlement intérieur.
- Des casiers seront à disposition pour les élèves demi-pensionnaires et de 6^{ème}. Chaque élève utilisera son propre cadenas comme système de fermeture. Les casiers devront être vidés chaque soir en effet l'usage s'effectue à la journée.
- Un système de vidéoprotection assure la surveillance des différents lieux stratégiques, par exemple : l'entrée, le parvis, le parking à vélo. Le portail est constamment fermé sachant que chaque personne entrante doit être autorisée par la personne de la loge.

En cas d'urgence, les élèves peuvent s'adresser au CPE, au secrétariat et à tous postes de bureau.

Le carnet de correspondance : est remis à chaque élève

Il doit être en sa possession tous les jours (c'est une obligation) Pensez à le compléter selon les renseignements demandés, à apposer votre signature, à coller la photo.

Nous vous invitons vivement à le consulter quotidiennement.

- Pour vérifier s'il n'y a pas d'informations qui vous sont destinées,
- Pour vous aider dans votre organisation.
- Pour prendre rendez vous avec un membre de l'équipe éducative (CPE, professeur principal, assistante sociale, infirmière).
- Lisez avec votre enfant le règlement intérieur et la charte informatique.

C'est un outil de communication important entre les parents et le collège et entre le Collège et la famille.

Veillez à ce que le carnet soit toujours dans le cartable.

Les contacts entre les parents et le Collège

En début d'année, une première réunion parents / professeurs est organisée pour chaque classe au cours de laquelle chaque professeur vient expliquer ses méthodes et son programme et répondre aux questions des parents.

A tout moment, les parents peuvent demander un rendez-vous à un enseignant, au professeur principal, au Conseiller Principal d'Education au Principal ou au Principal Adjoint.

L'ORGANISATION DU COLLEGE

Le collège est un établissement Public Local d'Enseignement – EPLE-

La collectivité de rattachement est la Collectivité Territoriale de Guyane.

Le conseil d'Administration est l'instance délibérante du Collège.

Il se compose de personnels de l'établissement, de parents d'élèves et de personnalités.

Le Principal en est le Président.

Il délibère sur le budget et le règlement intérieur de l'établissement.

Il lui revient également d'adopter les principales dispositions qui relèvent de la responsabilité de l'établissement, en particulier en matière pédagogique (projet d'établissement organisation du temps scolaire, nombre de classes, répartition des élèves, emploi des dotations en heures d'enseignement).

Le Collège est un lieu d'éducation de formation et d'épanouissement personnel.

C'est un lieu de vie qui impose que chacun respecte les règles du « vivre ensemble », qui sont :

- Le respect de soi (de son aspect de son implication, de son comportement).
- Le respect des autres (adultes ou élèves).
- Le respect des biens communs : ne pas dégrader le matériel, en prendre soin, laisser les salles propres, jeter ses ordures à la poubelle... (consignes destinées à vos enfants).

Le fonctionnement du Collège, les droits et les obligations de chacun figurent dans le règlement intérieur du Collège (voir règlement intérieur détaillé dans le carnet de liaison de votre enfant).

Des règles pour vivre ensemble : le règlement intérieur.

Le règlement intérieur : c'est la loi du Collège.

- Il énonce les règles à respecter pour tous.
- Il fixe les horaires et les règles de sécurité dans l'établissement.
- Il doit être connu de tous et chacun doit le respecter.
- Tous les élèves disposent de droits, y compris vous parents :
 - Droit à un enseignement gratuit.
 - Droit de s'exprimer.
 - Droit au respect de la sécurité.
- Tous les élèves sont tenus à des obligations : vos enfants doivent être présents à tous les cours, être à l'heure respecter les personnes (adultes comme élèves) et les biens...
- Si ce règlement n'est pas respecté par l'enfant, des punitions et sanctions sont prévues en rapport avec la gravité de l'acte commis : réprimande, retenue, exclusion temporaire...

Le conseil de classe est l'un des moments clé de la vie du collège.

Présidé par le Principal ou le Principal Adjoint, il est composé des professeurs de la classe des 2 délégués élèves et deux représentants de parents, apprenant aux associations de parents d'élèves.

Le Conseil de classe se réunit à la fin de chaque trimestre pour examiner :

- Les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe notamment l'organisation du travail personnel des élèves,
- Le comportement scolaire de chaque élève en évaluant les résultats scolaires et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical, social apportés par les membre.
- Le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études
- Les propositions d'orientation ou de redoublement élaborées par le Conseil de l'équipe pédagogique.

A l'issue du conseil, les bulletins de notes sont remis aux familles lors des rencontrent parents/professeurs.

Un relevé de notes simplifié de mi-trimestre est transmis aux parents à chaque mi-trimestre, par le biais du carnet de correspondance (page 48 à 53).

Les délégués des élèves.

Elus par les élèves en début d'année, ils sont chargés des relations entre les élèves de la classe et les autres membres de la communauté éducative : ils sont leurs porte-parole auprès des professeurs, de l'administration et des parents ; ils présentent à leurs camarades les comptes-rendus des différents conseils et réunions auxquels ils participent (conseils de classe conseils d'établissement ou d'administration, etc.)

Les parents correspondants de la classe

Intermédiaires entre les parents et les professeurs principaux et l'administration du collège, ils représentent les parents dans leur ensemble ; ils assistent aux conseils de classe, recueillent et font circuler les informations font remonter les problèmes éventuels de la classe.

LES ASSOCIATIONS :

Leurs activités, leur dynamisme contribuent à faire du collège un véritable lieu de vie.

L'Association des parents d'Elèves

Elle regroupe les parents d'élèves du Collège et participe à la vie du Collège. Leur rôle est important, notamment au sein du Conseil d'administration.

Elle permet une étroite coopération entre les familles et l'administration du Collège, ainsi qu'entre les parents et les professeurs.

L'Association Sportive

En plus de 4 heures hebdomadaires d'E.P.S. les élèves peuvent pratiquer un sport dans le cadre de l'association sportive du Collège, ce qui les aide à conserver un bon équilibre physique, , psychique et intellectuel.

Un certificat médical de non contre indication aux pratiques multisports en compétition est demandé lors de l'inscription.

Encadrés par leurs professeurs, ils peuvent pratiquer plusieurs disciplines.

Des titres départementaux et régionaux ont été remportés par nos élèves au cours des années précédentes.

Conseils pour bien réussir la rentrée

Que se passe t-il le premier jour ?

Les élèves sont accueillis par l'équipe de direction et leur professeur principal.

C'est ce jour là que leur sera remis leur carnet de correspondance qui permet un lien entre l'établissement et la famille (règlement intérieur, absences, retards, réunions, rendez-vous sorties,)

Les manuels scolaires sont prêtés pour l'année scolaire, Ils doivent être recouverts et préservés en bon état, et seront rendus en fin d'année.

Comment aider votre enfant ?

- Apprenez lui à s'organiser.

Tout d'abord il est important qu'il ait à la maison une vie saine respectant ses besoins de sommeil, qu'il effectue son travail scolaire dans un lieu calme sans télévision ou musique.

- Le petit déjeuner du matin est aussi important.
 - Le soir il vous faudra vérifier si le travail est réalisé, mais aussi l'aider à préparer son cartable et à organiser son travail sur la semaine. Ne pas hésiter à lui demander son cahier de texte ou son agenda tous les jours : il y a toujours une leçon à apprendre ou un exercice à faire pour chaque groupe, et vérifier quotidiennement son carnet de correspondance.
 - Il est important, dès les premiers jours d'école que vous l'aidiez à constituer son cartable la veille pour le lendemain et à planifier son travail. Merci de veiller à ce qu'il n'apporte au collège le matériel strictement nécessaire en fonction de son emploi du temps afin de ne pas alourdir le cartable.
 - Le cahier de texte de la classe est en ligne, vous y trouverez le travail qui a été déjà réalisé durant le cours ainsi que les devoirs donnés. Les codes d'accès seront transmis dès que possible.
 - Participez aux réunions de rentrée, aux rencontres parents professeurs...
- Vous pourrez y obtenir des informations sur la scolarité de votre enfant, poser des questions.
- Soyez attentifs aux différents signes d'alerte éventuels (baisse des résultats, manque d'envie d'aller en classe enfermement sur soi, etc..).

En cas de problème discutez avec votre enfant et contactez son professeur principal afin de rechercher ensemble la solution la mieux adaptée pour le résoudre.

Limitez les activités extrascolaires :

- Votre enfant doit s'adapter à un nouveau rythme et fournir un travail personnel important.
- Conserver des activités en dehors des cours est une bonne chose, si elles ne conduisent pas votre enfant à assumer une semaine surchargée.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE